



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2080122 BULLDOCK STAR  
dossier lié n° 9000144

Maisons-Alfort, le 29 avril 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
BULLDOCK STAR, n° intrant 2080122**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 15/04/2008 d'un dossier, déposé par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BULLDOCK STAR.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence DUCAT, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9000144, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BULLDOCK STAR est bien strictement identique à celle déclarée pour DUCAT ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BULLDOCK STAR, présentée par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DUCAT.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND